

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
RESSOURCES**

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

DGAR25\_DFA\_32A

Dossier suivi par :  
Isabelle DAVID – tél. 02 97 54 81 31  
isabelle.david@morbihan.fr

**ARRETE**

**portant cessation de fonction du régisseur et du mandataire suppléant et mise en sommeil  
de la régie de recette instituée auprès du domaine de Kerguéhennec  
(régie 106)**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

VU, en date du 17 décembre 2010, la délibération de la commission permanente instituant une régie de recettes auprès du domaine de Kerguéhennec,

VU, en date du 22 décembre 2010, l'arrêté portant création d'une régie de recettes instituée auprès du domaine de Kerguéhennec,

VU, en date du 24 avril 2023, l'arrêté portant nomination de Mme Séverine RAGON, régisseur de la régie de recettes instituée auprès du domaine de Kerguéhennec,

VU, en date du 29 décembre 2023, l'arrêté portant nomination de Mme Klara BLERE, mandataire suppléant de la régie de recettes instituée auprès du domaine de Kerguéhennec,

VU, en date du 25 novembre 2025, la demande du chef de service par intérim du domaine de Kerguéhennec,

VU, l'avis conforme du responsable du service de gestion comptable de Vannes en date du 9 décembre 2025,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> –**

Madame Séverine RAGON et Madame Klara BLERE cessent leurs fonctions de régisseur et de mandataire suppléant de la régie de recettes instituée auprès du domaine de Kerguéhennec.

Publié en ligne le 12/12/2025

## Article 2 -

La régie de recettes instituée auprès du domaine de Kerguéhennec est mise en sommeil pendant la durée de fermeture au public du domaine.

## Article 3 -

Le Président du Conseil départemental et le responsable du service de gestion comptable de Vannes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vannes, le 12/12/25

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

*Pour le président du conseil départemental  
et par délégation  
le directeur général des services,*



**Antoine LAFARGUE**